



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

M. Xavier Berthouzo  
Rue de la Bourgeoisie  
1963 Vétroz

**Dossier traité par:**  
Fabien Papilloud  
Tel : 079 710 55 55  
fabien.papilloud@vetroz.ch

Vétroz, le 25 septembre 2020

**Réponse à votre question portant sur une aide aux personnes touchées par les conséquences financières de la crise.**

Monsieur le Conseiller général,

Par la présente, nous donnons suite à votre question du 15 juin 2020 portant sur une aide aux personnes touchées par les conséquences financières de la crise, communiquée à la Municipalité le 25 juin 2020. Après un examen approfondi de vos interrogations par le Conseil municipal, nous y répondons comme suit :

**Question 1** : Différentes communes du canton ont proposé leurs solutions d'aides aux personnes mises en situation de précarité suite au Coronavirus.

Certaines utilisent le principe de l'arrosoir en accordant des bons d'achat ou des rabais de factures d'électricité à tous leurs habitants et d'autres ciblent les personnes dans une situation financière difficile, voire critique.

Qu'est-il prévu dans notre commune ?

**Réponse** : En préambule, il faut relever qu'en sus de la quasi-gratuité des écoles que notre commune propose de longue date, nous offrons également chaque année Fr. 150.- aux enfants de 0 à 18 ans ainsi que Fr. 50.- (chèque sport et culture) pour les enfants dès leur entrée à l'école et jusqu'à 18 ans.

Certaines communes ayant procédé à ces annonces proposaient moins, voire rien avant la crise.

Sur le fond, le Conseil municipal ne cautionne pas la politique de l'arrosoir mais veut apporter une aide forte, durable et inédite aux porteurs de projets à but lucratif. C'est pourquoi, un règlement de soutien à l'économie locale, ambitieux, élaboré avec le soutien du Centre de Cautionnement et de Financement, a été soumis au Conseil général.

**Question 2** : Lors du gel des vignes en 2018, les taxes d'irrigation ont été abandonnées pour les propriétaires de vignes et les citoyens vétrozains vont « jouer au banquier » pour la construction d'un système de lutte contre le gel qui se chiffre en millions.

Ne serait-il pas envisageable d'apporter un soutien aux ménages à bas revenus de notre commune et aux demandes ponctuelles qui se présenteront aujourd'hui et dans ces prochains mois, suite à la crise provoquée par la pandémie, en leur mettant à disposition par exemple, à titre gracieux, des bons d'achat dans un des commerces de notre commune ou en leur diminuant certaines taxes communales (déchets et eaux) ou en réduisant les frais de garde dans les structures d'accueil à l'enfance, sans attendre sur la taxation fiscale 2020 ?

**Réponse** : Pour les personnes en difficultés, le CMSS est à disposition. Actuellement, les demandes liées au Covid-19 sont très peu nombreuses. Il existe par ailleurs d'autres institutions et associations qui permettent un fin maillage du filet social, comme Caritas, les Tables du Rhône, etc...

Le Conseil municipal ne prévoit pas de surenchère et préfère s'en tenir à des interventions professionnelles qui ont fait leurs preuves.

En espérant avoir répondu à vos questions, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Vétroz



**Le Président**

Olivier Cottagnoud

**Le Secrétaire**

Bertrand Fontannaz

**Copie à** : M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz